

Mr et Mme ROGER

Gambais le 12 octobre 2017

74 Rivoli

78950 Gambais

Mr le commissaire enquêteur



Nous vous faisons parvenir notre profond désaccord concernant la nouvelle dénomination de zone pour notre parcelle N°431 lot A située au 74 rue de Rivoli

En effet sur l'ancien PLU nous étions en zone N avec un cos de 10% et avec le nouveau PLU

on se retrouve en zone NH avec un cos de 5%.



C'est INADMISSIBLE

Comment vendre un terrain de 2000m² avec un cos aussi petit

Si le cos reste si faible, on se pose la question de partager ce terrain en 4 lots de 500m².

Plus facilement vendables à des familles à petit budget.

Nous espérons que notre courrier va retenir toute votre attention, et attendons avec impatience votre réponse.

Veuillez agréer, Mr le commissaire, nos cordiales salutations.

